

Certificat de Compétences Professionnelles n°3 du Titre professionnel « Conseiller vendeur en voyages » : Concevoir et promouvoir un forfait touristique

Le bloc de compétences dénommé certificat de compétences professionnelles (CCP) qui correspond à l'activité « Vendre des prestations touristiques » est le dernier bloc du titre professionnel de niveau 4 « Conseiller vendeur en Voyages »

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP), chaque CCP faisant l'objet d'une action de formation et d'un examen distincts

PRESENTATION DE L'ACTIVITE : Concevoir et promouvoir un forfait touristique

- ✓ **CODE RNCP37295BC3 *** - Code(s) ROME : G1303 - Vente de voyages, G1301 - Conception de produits touristiques/ Formacode(s) : 42668 : Commercialisation produit touristique, 42686 : Accueil tourisme, 42648 : Conception produit touristique, 42677 : Agence voyages

Descriptif activité : Le conseiller vendeur en voyages accueille le client en présentiel ou à distance, en direct ou en différé, explore sa demande, propose une ou plusieurs offres correspondantes, concrétise la vente et suit le dossier jusqu'au retour du voyage.

L'activité des intermédiaires du voyage et donc des conseillers vendeurs en voyages est encadrée par le code du tourisme

Type d'emplois accessibles : Conseiller voyages / conseiller séjours / conseiller vendeur / Conseiller séjour en organisme de tourisme local / organisateur de voyages/ Forfaitiste/ assistant forfaitiste / technicien production groupes / technicien forfaitiste groupes /expert en vente et création de voyages sur mesure /concepteur de prestations/produits touristiques

Agent de réservation / Agent de voyages / Travel planer / Travel manager

PUBLICS

- ✓ Tout public –
- ✓ Statut : demandeurs d'emploi, salariés

PRE-REQUIS

- ✓ Niveau Bac et expérience dans la relation client
- ✓ Anglais : niveau B1 du CECRL
- ✓ Maîtrise de la géographie (Nationale & Internationale)
- ✓ Français : Orthographe & élocution correctes
- ✓ Motivation et assiduité
- ✓ Rigueur et organisation
- ✓ Curiosité
- ✓ Maîtrise de l'outil informatique (environnement Windows)

OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA CERTIFICATION

Le conseiller vendeur en voyages accueille le client en présentiel ou à distance, en direct ou en différé, explore sa demande, propose une ou plusieurs offres correspondantes, concrétise la vente et suit le dossier jusqu'au retour du voyage. L'activité des intermédiaires du voyage et donc des conseillers vendeurs en voyages est encadrée par le code du tourisme.

PROGRAMME

- Communication Français/anglais
- Communication Bureautique
- Conception de produits touristiques

COMPETENCES ATTESTEES : A l'issue de la formation, le conseiller vendeur en voyages sera capable de :

Concevoir et promouvoir un forfait touristique :

- Concevoir un forfait touristique et réaliser la cotation
- Promouvoir un forfait touristique en français et en anglais

CERTIFICATION

Examen du CCP3 « Concevoir et promouvoir un forfait touristique » devant jury en présentiel dans nos locaux à Marseille durant 35 minutes . Compétences évaluées au vu : des modalités d'évaluation et d'organisation de l'épreuve, du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles, des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Validation accessible par la VAE

DEROULEMENT DE LA FORMATION 100 % A DISTANCIEL sauf examen en présentiel à Marseille

- ✓ 98 heures : modules dispensés à distance en formation tutorée en salles virtuelles du lundi au vendredi de 9h à 17h, à dates et heures fixes + quelques modules en elearning

Aucun candidat présenté sur les 3 premières sessions donc aucun taux disponible actuellement

- **session 4 du CCP3 du 21 novembre au 10 décembre 2024**- session d'examen entre le 27 et le 29 janvier 2025. Durée : 35 minutes par candidat

Modalités d'accès à la formation

Admission après entretien et tests de positionnement à distance ou en présentiel dans nos locaux à Marseille. La formation de Conseiller Vendeur en Voyages est adaptée aux publics en situation de handicap (pédagogie et modalités d'évaluation) selon un entretien d'aménagement. En cas de besoin, un référent handicap est donc mis à disposition.

La formation se déroule via la plateforme de collaboration à distance Zoom.

Financements possibles : cette formation peut être prise en charge par France Travail, Transition Pro ou Mon Compte Formation : nous consulter

Modalités pédagogiques :

Les formateurs utilisent des méthodes pédagogiques basées sur des logiques de construction du savoir et par l'action, ils proposent des situations pertinentes centrées sur l'apprenant
Les démarches pédagogiques sont inductives et déductives avec des mises en situation et des découvertes en petits groupes de travail.

Modalités d'évaluation :

Une évaluation permanente et formative est appliquée par des exercices d'applications à l'issue de chaque apport théorique.
Parallèlement, des évaluations sommatives sont organisées pour chaque module et formalisées sur le livret d'évaluation individuel qui sera remis au jury.

MODALITE D'INSCRIPTIONS

- ✓ Coordonnées : AXESS DEVELOPPEMENT/ TOURISMEUROP, 93 AVENUE DE MONTOLIVET 13004 MARSEILLE

Tel: 04 91 14 32 70 Fax: 04 91 90 82 82 Site Web: www.axess-developpement.fr

Mail : contact@axess-developpement.fr

Contact : Anne Poirotte (Référente) ou Virginie DI MARTINO (Directrice du Centre)

- Metro Chartreux

- ✓ Référent formation : Anne Poirotte

* Date d'enregistrement : Arrêté du 3 janvier 2023 portant révision du titre professionnel de conseiller vendeur en voyages

Date de début des parcours certifiants 12-05-2023

Date d'échéance de l'enregistrement 12-05-2028

Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Ancienne version de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle : RNCP30625 - TP - Conseiller vendeur en voyages